



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 02 octobre 2019

Compte-rendu CTU Plénier-Public du 26 septembre 2019

CTU Plénier

I - Déclarations Organisations Syndicales

-Prise en compte des prolongations d'activité successives pour le calcul de la pension :

Le DRHM a passé la consigne depuis le mois de mars 2019 aux PPRH, afin d'éviter les problèmes avec le service des Retraites, en cas de fractionnement des arrêtés de prolongation. Il précise avoir connaissance d'un seul cas, par ailleurs en cours de résolution.

-Conséquences des éventuelles fermetures de sites à la DIMOA : Le DRHM réaffirme que les postes ne seront pas supprimés et que des garanties de reclassement ont été apportées aux agents.

II – Approbation des procès-verbaux

1° Approbation du procès-verbal du 27 juin 2019

- Le DRHM fera un point à la réunion DS/DG la semaine prochaine sur la taxe hydraulique. **Force Ouvrière** rappelle que cela devient urgent et alerte sur la situation des personnels en charge de l'élaboration des COT qui devront faire face à une surcharge de travail très élevée en fin d'année, du fait du retard pris par les textes réglementaires.

- Dons de jours : Le DRHM indique que VNF accepte d'abonder à hauteur d'une journée pour 10 (données par un agent à un collègue). Il précise que ce dispositif permet l'harmonisation entre personnels publics et privés et ajoute que la note vient d'être signée le 25/09/2019.

2° Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2019

- **Force Ouvrière** demande que les réunions boycottées ou re convoquées (suite à un vote négatif unanime) soient comptabilisées dans l'indicateur de qualité de dialogue social.
- Nous rappelons que les CDD de plus de 12 mois, voire 18 mois doivent être prioritaires si le poste est créé/publié pour un recrutement à durée indéterminée. Ce point sera traité à l'occasion de la révision de l'instruction mobilité prévue début 2020.

III - Information et consultation

3° Consultation sur le bilan formation 2018

partir de 2020, le plan de formation sera renommé plan de développement de compétences. Projet de capitalisation au niveau des formateurs internes. Une université interne VNF pour les formateurs internes sera créée.

74,6% d'agents ont été formés en 2018, chiffre en augmentation de 2% par rapport à 2017, malgré la baisse des effectifs.

1107 agents n'ont pas suivi de formation (43% des C admin, 25% des C exploit, 19% OPA)
La valorisation de la formation doit être mise en avant, notamment lors du compte-rendu de l'entretien professionnel avec le supérieur hiérarchique.

Mise en place d'un outil à la division Recrutement Formation pour remonter les Compte-rendu d'entretiens professionnels (uniquement en ce qui concerne le volet formation) pour traiter directement les demandes de formations.

Force Ouvrière prend acte du bilan présenté, et regrette à nouveau que les contraintes d'effectifs nuisent à sa bonne exécution. **Force Ouvrière** a également pointé les cas de plus en plus fréquents des personnes que l'on empêche de partir en formation pour des questions de plans de charge.

Vote pour à l'unanimité des Organisations Syndicales

4° Information sur le dispositif national d'alerte et de prévention

Le président présente le dossier et indique que l'objectif est de créer un canal de signalements et d'alertes sur les thèmes suivants : agressions, déontologie, discrimination, harcèlement, laïcité, violences sexuelles et sexistes. Le dispositif prévoit la création de cellules locales, d'une cellule nationale DRHM et d'un collège décisionnel.

Le formulaire de saisine se trouve en ligne sous intranet (« RH et vie interne/Rubrique Dispositifs d'aide »).

Une fiche thématique sur les lanceurs d'alerte permettra de vérifier que l'agent peut bénéficier de la protection des lanceurs d'alerte.

Le projet d'instruction est en cours, le CHSCT a été consulté le 19/09/2019 (vote favorable unanime).

Force Ouvrière a demandé que les représentants du personnel puissent saisir les cellules locales ou nationales, afin de pouvoir faire remonter certaines situations individuelles. Le DRHM a refusé.

5° Information sur l'enquête de satisfaction portant sur l'apprentissage

Le bilan est satisfaisant : accueil, relations, compétences et intérêt tant pour l'apprenti que pour le maître d'apprentissage. (Un seul retour négatif d'un apprenti non satisfait de son expérience à VNF).

Force Ouvrière regrette à nouveau que les apprentis soient affectés de plus en plus souvent sur des postes qui ont vocation à être pérennes.

6° Information sur le projet OCTAVE Planification – Retour d'expérimentation

3 DT en expérimentation de la planification dans OCTAVE : DTNE, DTRS et DTSO

Le planning a été retardé par l'actualisation de la base MDM. L'expérimentation a été terminée avant l'été. L'éditeur s'adapte facilement aux besoins de VNF. A noter également le bon accompagnement du prestataire en AMO.

Le déploiement dans les autres DT va intervenir dans les prochaines semaines.

Suite à une question de **Force Ouvrière**, le DRHM a précisé qu'il reviendrait vers les instances nationales avant d'envisager le déploiement du module de suivi des activités.

7° Information relative aux logements de service

666 logements ont fait l'objet de travaux en 2018 soit le tiers du parc. Parmi ces logements, 34 maisons en NAS ont bénéficié de travaux de plus de 25 000 euros.

Force Ouvrière demande si l'on connaît le montant des crédits nécessaire pour traiter l'ensemble des maisons en termes d'assainissement, de conformité électrique ou de désamiantage. Le DRHM indique ne pas disposer de ces informations. Il précise par ailleurs que le moratoire ministériel concernant les logements de service court jusqu'au 31/12/2020, et qu'une renégociation devra être engagée avec le Service de l'Immobilier de l'Etat d'ici là.

8° Information relative à la situation de l'emploi

Force Ouvrière prend acte des informations communiquées et rappelle sa déclaration concernant la situation préoccupante de VNF en la matière.

CTU Public

Réponse à la déclaration de **Force Ouvrière** : Le président a bien pris acte de la nécessité de revaloriser l'IFSE (Indemnité de Fonction de Suggestion et d'Expertise). Il rappelle qu'un travail a été réalisé en 2017 et 2018 en vue de définir le contour du dispositif qui pourrait être mis en œuvre à VNF, mais il est en attente d'une validation par le MTES.

Pour **Force Ouvrière**, cette situation est scandaleuse (voir la déclaration) et il est inacceptable que les personnels administratifs soumis au RIFSEEP soient traités de la sorte. Le DRHM a indiqué qu'un point serait fait au cours du prochain CTU Public d'octobre.

Situation des OPA : Le président indique que le dossier vient d'être débloqué. Les arrêtés devraient être publiés sous une dizaine de jours. Les CC OPA qui sont programmées début octobre devront réaliser deux exercices de promotion, l'un avec la grille actuelle, l'autre avec la nouvelle classification. L'objectif est que les arrêtés individuels de promotions soient signés avant le 15 novembre, date butoir pour réaliser la paie de décembre.

1° Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2019

Approuvé

2° Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juillet 2019

Approuvé

III - Information et consultation

3° Information sur le bulletin de paie dématérialisé

Ce dispositif va permettre d'améliorer les délais de remise des bulletins de paie. Ils seront disponibles sur l'espace numérique ENSAP (Hébergement par la DGFIP).

Autre impact positif : limitation de l'utilisation de papier et réduction de l'empreinte écologique de VNF.

Les bulletins de paie seront conservés jusqu'à 5 ans après le départ à la retraite.

Force Ouvrière alerte la DRHM sur la situation de certains agents réfractaires à l'informatique, qui devront être accompagnés dans la démarche.

Sa mise en place, prévue après délibération du CA du 15 octobre 2019, s'accompagnera d'actions de communication, notamment une information sera jointe au bulletin de paie de novembre. En outre, ce dispositif fera l'objet d'un bilan complet sur une période de 6 mois. Suite à un questionnement de **Force Ouvrière**, le DRHM précise que les OPA seront bien concernés par la dématérialisation de leurs bulletins de paie. En revanche, ils n'auront pas accès à leur dossier de retraite sur l'espace ENSAP, à l'inverse des fonctionnaires.

4° Consultation sur la délibération du Conseil d'administration relatif à la dématérialisation du bulletin de paie des personnels de droit public de Voies navigables de France

Vote : POUR (toutes les OS)

5° Désignation des membres de la commission formation

Les Organisations Syndicales sont invitées à communiquer au plus vite les noms de leurs représentants. **Force Ouvrière** prendra toute sa place au sein de cette formation comme elle l'a toujours fait !

Les élus **Force Ouvrière**

